

Rapport de l'exercice 2016 en matière de développement durable

**TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE**

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE



Résumé

Les principales réalisations de la Communauté de communes au cours de l'année 2016 sont les suivantes :

- **Le lancement de Rézopouce**

Premier réseau d'auto-stop organisé en France, Rézopouce constitue un moyen de déplacement convivial, solidaire, écologique et économique. Cette nouvelle offre représente une alternative dans les communes de Marenne Adour Côte-Sud, pour que chacun contribue à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

- **Le lancement de la plateforme locale de rénovation énergétique « RénoMACS » et l'aide à destination des ménages en situation de précarité**

La plateforme RénoMACS, lancée en octobre 2016, a permis de réaliser près de 40 visites-conseils à domicile. 51 entreprises locales se sont inscrites dans le processus de formation « DOREMI » visant à former des groupements aptes à proposer et réaliser des rénovations « basse consommation » à des prix maîtrisés.

MACS a mis en place une aide financière pour aider les ménages en situation de précarité énergétique à engager leur rénovation basse consommation. Cette aide est de 50 €/m² plafonnée à 5 000 €.

- **Le financement de travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments communaux**

14 dossiers ont été instruits en 2016, portant à près de 700 000 euros les fonds investis dans les économies d'énergie depuis la création du fonds en 2015. Près de 350 000 euros sont financés par MACS.

- **L'appel à projet pour la production d'énergie renouvelable**

Afin d'impulser la production d'énergies renouvelables sur son territoire, MACS a lancé un appel à projet auprès des producteurs, exploitants ou encore investisseurs.

Les entreprises retenues s'engagent à mettre en œuvre une stratégie de développement de production d'énergies renouvelables sur le territoire de MACS. Le modèle de gestion et de financement proposé associe les citoyens et les acteurs locaux aux côtés de la Communauté de communes. L'enjeu est de mobiliser l'épargne locale (crowdfunding) et d'impliquer l'ensemble des habitants de MACS dans la transition énergétique de leur territoire.

- **Les achats de la collectivité**

Sur un total de près de 3 millions d'euros de marchés passés en 2016, 83 % de la dépense est confiée à des prestataires locaux (département 40 et 64). Par ailleurs, plusieurs marchés ont fait l'objet de clauses sociales en matière d'insertion.

- **La voirie**

Une nouvelle technique d'entretien de revêtement de voirie, développée par « Grémair » a été déployée. Elle permet une économie de matériaux de près de 20%.

Cadre réglementaire

La France a renforcé son engagement dans le développement durable par la révision de la Constitution en mars 2005 intégrant au corpus constitutionnel, la Charte de l'environnement, et de façon opérationnelle, par la promulgation des lois « Grenelle » du 3 août 2009 et 12 juillet 2010, et enfin, par l'adoption d'une stratégie nationale de développement durable.



C'est dans ce cadre que le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, rend désormais obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Cette obligation met au centre des débats entre élus, « le cheminement vers la durabilité » de l'action publique locale. .

Références :

- *Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 255, codifié à l'article L. 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales*
- *Décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière développement durable dans les collectivités territoriales*
- *Circulaire ministérielle du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales*

Les actions

1. Le défi « Famille à Énergie Positive »

La Communauté de communes accompagne les participants au défi Familles à énergie positive en leur apportant des conseils gratuits. Fermer les pièces les moins chauffées, utiliser un thermostat d'ambiance, dépoussiérer régulièrement les radiateurs, équiper les robinets d'écomousseurs, optimiser le rangement dans le réfrigérateur, etc. De nombreux gestes du quotidien peuvent permettre de diminuer considérablement la consommation d'énergie d'une famille.



- 54 familles ont participé au défi en 2016
- 3000 kWh économisés en moyenne soit plus de 400 € d'économie par famille
- 17 % d'économie d'énergie en moyenne soit deux fois plus que l'objectif initial de 8 %

Si toutes les familles de MACS participaient : 75 000 000 kWh économisés soit 10 millions d'euros économisés.

2. La distribution de LED

La Communauté de communes a confié aux communes 4000 ampoules LED destinées aux foyers les plus précaires. Ces ampoules ont été obtenues au titre de la labellisation Territoire à Énergie pour la Croissance Verte grâce à un partenariat entre EDF et l'Etat.

3. La rénovation énergétique

3.1. L'habitat privé : RénoMACS

Le secteur du bâtiment, et plus particulièrement le résidentiel, présentent le plus important gisement d'économie d'énergie.



L'objectif fixé par la loi de transition énergétique est de rénover la totalité des bâtiments au niveau « basse consommation d'ici 2050 ». Cela représente une division par 4 de la consommation moyenne de chauffage du parc résidentiel et une division par 6 pour les bâtiments les moins isolés, ceux construits avant la première réglementation thermique de 1974. Pour MACS, qui compte plus de 28 000 résidences principales, cela représente à terme un rythme de 900 rénovations par an. La première étape à franchir est de démontrer qu'il est possible de réaliser des rénovations performantes finançables par les propriétaires.



Pour en savoir plus www.reno.cc-macs.org
05 58 70 00 22

Pour y parvenir la Communauté de communes MACS, en partenariat avec la FFB, la CAPEB, les chambres consulaires, ainsi que les organismes chargés de l'accompagnement des particuliers (ADIL, CAUE, SOLIHA) et avec le soutien financier de l'ADEME, a choisi de mettre en place une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat : réno'MACS.



Entre la date de lancement, début octobre et la fin de l'année, la plateforme, a permis de réaliser 38 visites à domicile. Ce sont également 50 artisans qui se sont inscrits dans le dispositif pour bénéficier d'une formation opérationnelle sur des projets réels de rénovation énergétique complète de logements privés.

Aides financière pour les foyers modestes

MACS a mis en place une aide financière pour aider les ménages en situation de précarité énergétique à engager leur rénovation basse consommation. Cette aide est de 50 €/m² plafonnée à 5 000 €.

3.3. L'habitat social

La Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud a souhaité renouveler son engagement en faveur du logement pour tous au travers de son deuxième Programme Local de l'Habitat.

Il s'agit ainsi de produire une offre nouvelle de logements, adaptée aux besoins de ses habitants et s'inscrivant dans une vision durable, en lien avec la démarche communautaire « Territoire à énergie positive TEPOS ».



Cet objectif se traduit par l'application d'un règlement d'intervention de MACS renouvelé, visant à soutenir la production de logements sociaux. Il vient préciser les modalités d'intervention de la Communauté de communes en la matière.

Ainsi, ce nouveau règlement d'intervention concerne :

- les aides directes aux bailleurs sociaux dans le cadre de la production de logements locatifs sociaux ;
- les aides indirectes accordées à ces mêmes bailleurs constituées par la garantie des emprunts contractés pour la réalisation des opérations ;
- l'aide aux communes dans le cadre de la réhabilitation du patrimoine de logements communaux ayant une vocation sociale.

Des aides simplifiées

La subvention délivrée au bailleur social se calcule désormais au logement en remplacement d'une aide au mètre carré de surface utile.

Elle différencie et favorise la production en maîtrise d'ouvrage directe par rapport à celle en vente en état futur d'achèvement (VEFA) afin de valoriser une production intégrée et plus appliquée de la part du bailleur d'une part, et un meilleur contrôle des charges pour les locataires d'autre part.

Le seuil de logement très social (PLAI) est porté à 30 % dans les programmes et 70 % pour le logement social (PLUS).

La concrétisation de l'intégration de la démarche TEPOS dans le PLH

Aux aides destinées au logement locatif social peut venir s'ajouter une **prime communautaire de 700 €** par logement, pour les constructions atteignant le niveau de performance énergétique **BEPOS Effinergie**.

Concernant la **réhabilitation des logements communaux**, l'aide forfaitaire communautaire de 3 000 € est **portée à 8 000 €** grâce au concours des financements au titre de la labellisation TEPCV de l'Etat.

Une action collective pour une efficacité renforcée

La répartition initiale du versement des subventions selon laquelle les 2/3 sont apportés par MACS et le 1/3 par la commune est modifiée pour s'établir à 3/4 pour MACS et 1/4 pour la commune.

Cette modification permet de renforcer l'action communautaire et de maintenir le niveau d'engagement actuel des communes, comme proposés dans le PLH.

Pour autant, la règle relative à l'octroi des garanties d'emprunts demeure inchangée : 50% du montant total des emprunts répartis pour 2/3 pour MACS et 1/3 pour la commune.

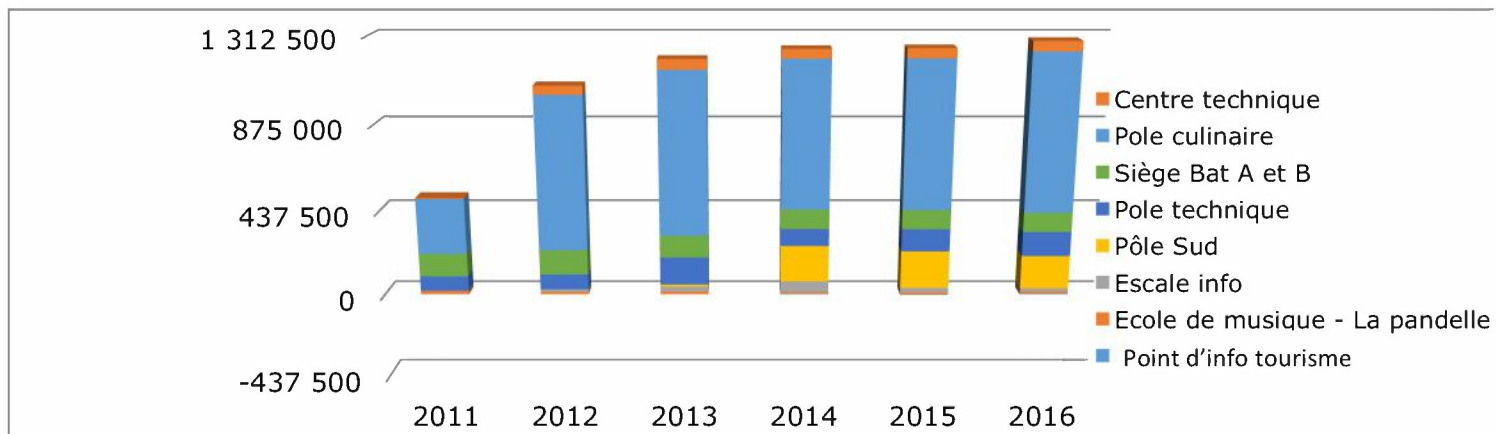
3.4. Les bâtiments de MACS

- **Consommations d'énergie**

La consommation d'énergie de l'ensemble du patrimoine de MACS est de **1 288 491 kWh** en 2016, soit une dépense de **156 922 euros**.



	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Consommation totale d'énergie (kWh)	503 323	1 069 174	1 200 411	1 249 633	1 250 485	1 288 491
Coût énergétique total (€)	66 517	120 570	145 645	170 780	168 513	156 922



Les consommations ont augmenté de 3% tandis que les dépenses ont baissé de 6,5 %. L'augmentation de la consommation s'explique par une augmentation de la rigueur climatique par rapport à 2015. La baisse du coût est liée à la renégociation des contrats d'électricité dans le cadre du groupement de commande du SYDEC.

- **Aygueblue**

L'audit énergétique terminé en 2016 a permis de mettre en évidence l'opportunité de développer un approvisionnement du site par les énergies renouvelables, notamment une chaufferie bois et de la production d'électricité solaire photovoltaïque.

- **Pole Culinaire**

Des travaux pour la création d'ombrières photovoltaïques sur le parking de ce bâtiment ont été lancés fin 2016. Utilisées en autoconsommation, elles devraient couvrir 10% des consommations annuelles en électricité du site.

3.5. Les bâtiments des communes

Le fonds de concours « transition énergétique » a été créé par délibération du 30 septembre 2015. Il vise à apporter une aide financière jusqu'à 50 % du reste à charge des communes pour des travaux de transition énergétique sur leurs bâtiments.

6 dossiers ont été engagés en 2015 et représentent un montant de fonds de concours de MACS de 190 791 €.



14 dossiers supplémentaires ont été engagés en 2016, portant à 346 785 € le montant des fonds de concours attribués par MACS.

4. Production d'énergie renouvelable

Afin d'impulser la production d'énergies renouvelables sur son territoire, MACS a lancé un appel à projet auprès des producteurs, exploitants ou encore investisseurs.

Les entreprises retenues s'engagent à mettre en œuvre une stratégie de développement de production d'énergies renouvelables sur le territoire de MACS. Le modèle de gestion et de financement proposé associe les citoyens et les acteurs locaux aux côtés de la Communauté de communes. L'enjeu est de mobiliser l'épargne locale (crowdfunding) et d'impliquer l'ensemble des habitants de MACS dans la transition énergétique de leur territoire.

L'engagement de l'appel à projet a été acté par délibération du conseil communautaire le 11 février 2016. Suite à la publication de l'appel à projet, 10 candidatures ont été remises parmi lesquelles 3 ont été admises à la seconde phase d'appel à projet qui s'est déroulée d'avril 2016 à janvier 2017. Lors de cette seconde phase d'appel à projet, les candidats ont été amenés à étudier les possibilités de développement d'énergie renouvelable sur le territoire, tant d'un point de vue technique que du point de vue des modalités juridiques et financières. Deux séances de dialogue ont eu lieu avec les candidats afin d'affiner les propositions.

5. Développement économique et économie circulaire

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes (CCI des Landes) et la Communauté de communes Marenne Adour Côtes-Sud (MACS) ont organisé, le 18 mai 2016, la 3^{ème} rencontre locale de l'économie.

Cet atelier, soutenu par l'Ademe et la Région, s'inscrit dans le Programme National de Synergies Inter-entreprises qui se développe dans 4 régions pilotes - Nouvelle Aquitaine, Bretagne, Normandie et Auvergne-Rhône-Alpes - en utilisant la méthodologie

NISP (National Industrial Symbiosis Program) qui a fait ses preuves dans de nombreux pays.

Cet atelier, qui a réuni 40 entreprises, a permis d'identifier de nombreuses opportunités d'affaires entre Entreprises. 550 synergies potentielles ont été identifiées. La prochaine étape, portée par la CCI des Landes, consiste à accompagner les entreprises pour mettre en œuvre les opportunités les plus intéressantes.



Atelier du 18 mai 2016

Les bénéfices pour les entreprises :

- Économiser sur leurs matières premières ;
- Transformer leurs déchets en ressources ;
- Trouver des mutualisations avec d'autres entreprises locales, leur permettant de réduire leurs coûts (services, personnel, foncier, matières premières, énergie etc.) ;
- Identifier des opportunités d'affaires ;
- Réduire leur impact carbone et améliorer leur performance environnementale.

Le Programme National de Synergie Inter-Entreprises (PNSI)

Piloté par l'Institut de l'économie circulaire, le PNSI renouvelle l'approche méthodologique de l'écologie industrielle et territoriale en France, dans le but de générer davantage de synergies inter-entreprises créatrices de valeur socio-économique et environnementale. Une synergie inter-entreprises se matérialise par un échange de flux ou une mutualisation entre acteurs économiques, permettant d'optimiser l'utilisation de ressources matérielles (co-produits, énergie, logistique, etc.) ou immatérielles (expertise, services, etc.). Le programme s'appuie sur le savoir-faire d'International Synergies, entreprise britannique qui a obtenu des résultats convaincants dans de nombreux pays.

6. Gaspillage alimentaire et circuits courts

• Réduction du gaspillage alimentaire

Le pôle culinaire a engagé avec 5 communes pilotes une démarche pour réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires. Cette démarche doit déboucher en 2017 sur un programme d'action reproductible dans les autres cantines du territoire.



- Valorisation des produits locaux

Le service tourisme accompagne les restaurateurs volontaires dans la démarche « Assiette de Pays ». Composée uniquement de produits locaux, cette assiette veut faire le lien direct entre producteurs et consommateurs. C'est un levier de valorisation des filières courtes.



Prestataires	2014	2015	2016
Nouvelles labellisations	9	8	6

7. La planification urbaine

La démarche de PLUi a démarré fin 2016. La dimension de la transition énergétique a été spécifiquement identifiée et fera l'objet en 2017 d'un travail en concertation avec l'ensemble des parties prenantes à la démarche.

Parmi les questions à traiter, outre la question centrale des déplacements, une attention particulière sera portée à l'intégration des énergies renouvelables et à la performance énergétique des bâtiments et au bioclimatique des aménagements.

8. Le transport en commun YÉGO

Le 25 août 2014, MACS mettait en place YÉGO, le nouveau réseau de bus. Sa vocation : favoriser la mobilité durable et les liaisons intercommunales sur l'ensemble du territoire de MACS, en facilitant notamment les déplacements domicile-travail et en apportant une mobilité à ceux qui n'y ont pas toujours accès.

« 190 000 voyages ont été comptabilisés en 2016 contre 140 000 en 2015



soit 35% d'augmentation. »



- FRÉQUENTATION DU RESEAU REGULIER

« Entre 2015 et 2016, la fréquentation du réseau régulier¹ a quasiment doublé entre 2015 et 2016 passant de 39 000 à 73 000 voyages. »

Les lignes 1 et 2 sont les plus fréquentées et représentent la grande majorité du trafic. (à conserver)
Les arrêts les plus utilisés sont : Soustons Darrigade, Saint-Vincent-de-Tyrosse lycée et gare et Capbreton gare. Ces arrêts proposent des correspondances avec les lignes XL'R et les TER, en provenance et en direction de Dax et Bayonne.

Au 1^{er} janvier 2016, faute de fréquentation suffisante, les lignes 4 et TAD ont été suspendues. La mise en place de l'autostop organisé permet d'offrir une solution de mobilité plus adaptée que le transport en commun sur certaines parties du territoire de MACS.

- PROFILS ET USAGES

78 % des voyageurs utilisent le réseau au moins une fois par semaine.

18 % des voyageurs utilisent YÉGO pour se rendre à leur travail.

64 % des voyageurs sont des étudiants.

56 % des voyageurs ont moins de 18 ans.

La part des voyageurs abonnés continue de progresser. L'usage du titre un voyage continue de diminuer. La majorité des voyageurs utilise le réseau occasionnellement (carte 10 voyages) ou régulièrement (abonnement).

Après avoir enregistré plus de 200 montées avec vélo en 2015, ce chiffre est désormais de plus de 600 sur l'année 2016.

- YÉGO PLAGES

Le réseau de bus YÉGO évolue pendant la période estivale (en juillet et août) pour devenir YÉGO plages.

Après la première version du réseau YÉGO Plages en 2015, des adaptations ont été apportées en 2016 au vu du bilan de la première année de mise en œuvre.

« 117 000 voyages ont été comptabilisés à l'été 2016, soit une progression de 15% par rapport à l'été 2015. »

¹ hors juillet et août



6. La mobilité douce

6.1 Les liaisons douces

Le schéma directeur de liaisons douces a été établie en 2011. Il fixe un objectif de 263 km de liaisons douces.

- **Réalisations**

Années	Réalisations
2010 2011	Axe Nord Sud - Vélodysée
2012	Axe Soustons bourg - Soustons plage
2013	Axe Messanges Azur- Etang de Soustons Démarrage des travaux entre Seignosse bourg et Tosse bourg
2014	Avancement des études règlementaires et environnementales ainsi que de faisabilité technique pour les pistes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Axe Hossegor - Angresse – Saubion – Tosse – St Vincent de Tyrosse - Chemin de halage de l'Adour
2015	Aménagements des liaisons : <ul style="list-style-type: none"> - Messanges bourg – Messanges plage - Labenne océan - Capbreton avenue George Clémenceau
2016	Aménagements des liaisons : <ul style="list-style-type: none"> - Seignosse les Casernes - Chemin de Halage (Scandibérique / EV3)

- **Chiffres**

Linéaire global du schéma	263 km
Linéaire total aménagé	98.5 km
Aire de repos aménagées	20
Cout investissement réalisé	8 605 188 €



Financements extérieurs

4 418 897 €

- **Programmation 2015-2020**

Le conseil communautaire du 30 septembre 2015 a acté la programmation des travaux à engager de 2015 à 2020 sur la base du schéma directeur élaboré en 2011. L'investissement en matière de liaisons douces sur la période 2015-2020 est évalué à 14.3 millions d'euros, les opérations étant prises en compte en montant TTC.

Itinéraire	voie verte(ml)	espace partagé (ml)	Linéaire total (ml)
Soustons - Azur	3 700	2 000	5 700
Messanges plage sud	1 800	0	1 800
Soorts - Seignosse	2 100	200	2 300
Angresse-Saubion-Tosse	3 700	900	4 600
Tosse – St Vincent de Tyrosse	4 300	1 500	5 800
St Vincent de Tyrosse-Josse	4 000	5 500	9 500
Soustons-tosse	8 000	0	8 000
Magescq - Atlantisud-St Geours	3 000	7 550	10 550
Labenne –Orx	5 500	2 800	8 300
Orx - Saubrigues	4 500	0	4 500
Capbreton-Bénesse	3 700	3 800	7 500
Saubrigues - Tyrosse	7 100	300	7 400
TOTAL 2016-2020	51 400	24 550	75 950

La planification des aménagements correspondants est présentée sur la carte ci-après :



Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud

"MACS - TERRITOIRE CYCLABLE"

Schéma Directeur de Liaisons Douces

Délibération du 30 Septembre 2015



Source : Données terrain & France Relief - Réalisation : SG - Service Vainc Pyrénées
Date : Août 2015 - Echelle : 1/110 000ème



6.2 L'accompagnement vers la marque « Accueil vélo »

Le service Développement Economique a accompagné en 2016, 29 prestataires situés sur le territoire communautaire vers la marque répartis de la manière suivante : 14 prestataires hébergeurs, 6 prestataires loueurs de vélos, 1 site de visite et de loisirs et 8 Offices de Tourisme.

Depuis 2014 88 prestataires ont été accompagnés.

Accueil Vélo est une marque nationale qui garantit un accueil et des services de qualité auprès des cyclistes le long des itinéraires cyclables. La Communauté de communes accompagne les prestataires pour l'obtention de cette marque.

6.3 L'application mobile « Mobimacs »

L'application numérique dédiée au vélo « Mobimacs » dont l'objectif est de valoriser le réseau cyclable dense du territoire et les activités touristiques locales totalise 2 935 utilisateurs fin 2016, soit une progression de plus de 100% en un an.

7. La mobilité partagée avec Rezo pouce

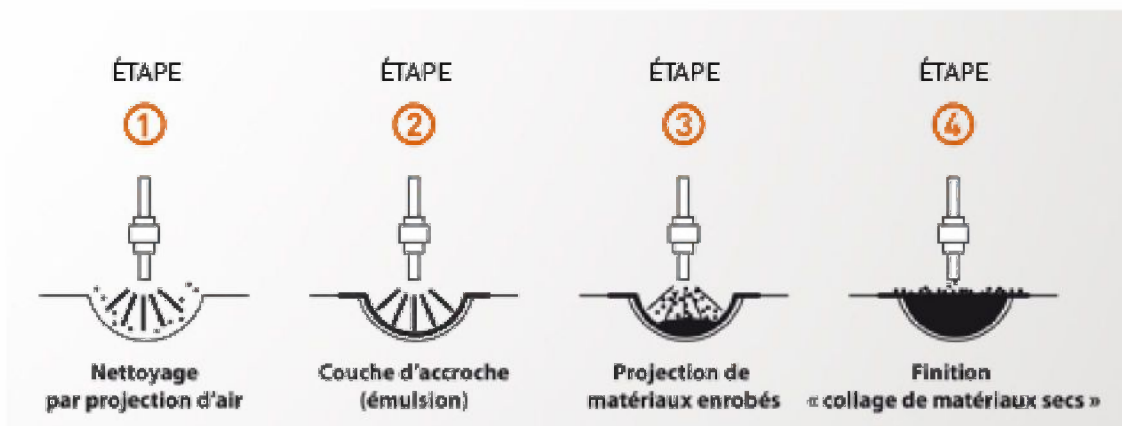
Rezo Pouce, lancé en septembre 2016, permet de parcourir de courtes ou moyennes distances de façon organisée et flexible, sans augmenter le nombre de véhicules et alourdir le bilan carbone, et en misant sur l'esprit solidaire.



Par rapport à l'auto-stop classique, le dispositif apporte sécurité et visibilité. Conducteurs et passagers font dans un premier temps la démarche de s'inscrire dans un relais local (mairie, office de tourisme, Pôle Sud, l'Escale Info) ou sur Internet. Puis, le passager se rend sur l'un des arrêts identifiés, muni de sa pancarte Rezo Pouce, et attend une voiture membre du réseau, reconnaissable au macaron sur le pare-brise. Pour une sécurité renforcée, conducteurs et passagers se montrent leurs cartes et le passager peut envoyer le numéro de plaque d'immatriculation au 07 83 80 99 81.

8. La voirie

Une nouvelle technique d'entretien de revêtement de voirie, développée par « Grémair » a été déployée. Elle permet une économie de matériaux de près de 20%.



Cette technique permet :

- de prolonger la durée de vie d'une chaussée existante. Ceci contribue donc à réduire dans le temps, l'emploi de ressources naturelles causé par la réalisation d'une nouvelle chaussée, mais aussi de limiter la mise en décharge des matériaux de chaussées démolies ;
- d'avoir un atelier compact évitant ainsi toute une flotte de camions et d'engins de travaux publics à l'origine d'émissions atmosphériques. Notre technique dispose donc d'un bilan d'émission de gaz à effet de serre plus que positif ;



- d'utiliser un liant sans solvant organique, le rejet d'hydro-carbure est quasi nul.

9. Les services à la personne

9.1. Escale Info

Labellisé Bureau Information Jeunesse (BIJ), Point Info Famille (PIF), Point d'Accès au Droit et Point d'Accès Numérique, l'Escale Info est un lieu d'information et d'orientation des jeunes et des familles.

Plusieurs partenaires interviennent au sein des locaux de l'Escale Info (CAF, Mission Locale, Médiation Familiale, CDAD, CIDFF, et LDH). Ces partenariats sont structurés autour de plusieurs axes et d'une Convention Territoriale Globale d'offre de services aux familles signée avec la CAF des Landes.

Tout au long de l'année, différentes actions d'information ont été proposées en direction des jeunes et des familles : conférences parent-thèses, forum sécurité routière, forum câlins-malins, journées découverte du baby-sitting.

En 2016, les professionnels en charge de l'accueil ont informé, orienté et accompagné aux démarches dématérialisées, plus de 11 600 visiteurs.

9.2. Petite Enfance

Le Relais Assistantes maternelles (RAM) :

190 assistantes maternelles agréées et plus de 600 enfants ont fréquenté les ateliers du RAM sur les 7 antennes du territoire : Moliets, St Jean de Marsacq, St Vincent de Tyrosse, Soustons, Bénesse-Maremne, Labenne et Hossegor.

Parallèlement, des temps de professionnalisation ont été proposés aux assistantes maternelles (techniques de relaxation, modules de formation continue en partenariat avec le Greta, réunion d'information sur la nouvelle convention d'assurance chômage animée par Pôle Emploi), ainsi que des animations ouvertes aux familles du territoire (carnaval en soirée pour les sites de Moliets et Soustons, Noël en soirée pour le site de St Jean de Marsacq).

La Halte-garderie itinérante (HGI) :

La HGI de la Communauté de communes MACS a accueilli 94 enfants de 18 mois à 4 ans non scolarisés, avec une priorité d'accès aux familles résidant sur le territoire et ne disposant pas d'un mode d'accueil.

4 sites d'accueil : Magescq, Saubion, Seignosse et St Martin de Hinx.

2 fois par an, les ateliers sont ouverts aux familles afin de privilégier des temps de jeux partagés.

Egalement, le week-end éveil et culture s'est déroulé du 9 au 11 décembre à la Marensine à Soustons. Le samedi 10 était réservé aux familles du RAM et de la HGI : 30 adultes et 28 enfants ont pu partager un temps de jeu autour d'ateliers et d'un spectacle.



9.3. Culture

Proposer des temps d'échanges culturels à l'ensemble de la population

Depuis sa prise de compétence en 2002, la Communauté de communes cherche à développer une politique culturelle de proximité, permettant l'accès du plus grand nombre à l'offre de spectacles et de pratiques de qualité.

Les parties rurales du territoire communautaire font l'objet d'une programmation de spectacles tout au long de l'année. Ces événements sont autant d'occasion de rencontres, de partage, d'échanges et de découverte du monde artistique, participant ainsi au développement de la cohésion sociale entre les habitants de MACS. En outre, la politique tarifaire assure un accès au plus grand nombre. Les familles peuvent ainsi profiter de cette offre culturelle délocalisée.

De plus, le service Culture, dans son objectif d'accompagnement à la parentalité, développe une programmation tournée vers la "famille" et propose de mettre en valeur l'expérience partagée parent-enfant pour passer du cadre type « jeune public » vers l'idée d'un moment familial.

Culture et Insertion sociale

Considérant que la découverte artistique et la pratique culturelle peuvent aider les plus démunis dans leur démarche d'insertion ou de réinsertion dans la société, le secteur Culture est en relation avec les structures d'insertion sociale implantées sur le territoire pour favoriser l'accessibilité des publics dits "empêchés" à l'offre culturelle (personnes en recherche d'emploi, personnes en réinsertion sociale présentant des troubles psychiques, bénéficiaires d'allocation handicap,...).

Quelques réalisations en 2016 :

- Subvention au Foyer Lestang de Soustons pour sa programmation,
- Subvention à l'association Voisinage pour son action culturelle,
- Intervention de l'association Libre plume sur les aires d'accueil des gens du voyage.

10. Les achats de la collectivité

En 2016, la Communauté de communes MACS a passé une quarantaine de marchés publics pour un montant d'achat représentant approximativement 3 millions d'euros.

Sur ces 40 marchés, 64 % des prestataires sont des prestataires locaux représentant 83 % du montant des achats.

Deux marchés publics ont fait l'objet de clauses d'insertion permettant à des personnes du territoire en situation d'insertion de se retrouver en situation de travail.